

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 11152

présenté par
Mme Panot

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 65, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de 3 mois à compter de la promulgation malheureuse de la présente loi, le Gouvernement présente au Parlement un rapport non truqué sur l'impact de la réforme des retraites sur les différents régimes dits spéciaux.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à déconstruire la communication gouvernementale sur les régimes spéciaux. Comme souvent en macronie, l'objectif est de diviser sans cesse les français.e.s en distillant approximations pernicieuses et idéologie libérales. Sur les régimes spéciaux en particulier cet adage est particulièrement vrai. Il faut rappeler avant toute chose que cette réforme est inutile car les précédentes réformes paramétriques ont assuré la viabilité financière du système à long terme. Ce n'est donc plus un enjeu prioritaire actuellement. Au contraire en mettant le focus sur l'âge de la retraite ou la durée de cotisation, la réforme du Gouvernement révèle qu'elle est surtout destinée à faire des économies sur le dos des futurs retraités. Sur les régimes spéciaux, la suppression des régimes spéciaux, qui représentent moins de 3% de la population active, telle que prévue par le gouvernement n'est qu'une diversion. Le gouvernement cherche à faire passer les 5 % de retraités des régimes spéciaux pour les responsables du déficit inexistant des retraites. Faute d'ambition, le Gouvernement fait le choix du moins disant social en choisissant une dégradation générale. La vraie égalité, c'est l'alignement des retraites par le haut ! Il est important de relever d'ailleurs qu'actuellement la retraite est calculée à la fois sur la base d'une assiette et d'un taux. Beaucoup d'éléments rentrent en ligne de compte : rythme de la progression salariale, traitement indiciaire (6 derniers mois, hors prime). Ainsi, les statistiques par cas-types du Conseil d'orientation des retraites font apparaître que les agents de la fonction publique et des régimes spéciaux n'accèdent pas à de meilleurs taux de remplacement que les autres, c'est-à-dire qu'ils subissent de la même façon une baisse de leur niveau de vie au passage à la retraite.

Le groupe de la France insoumise tient à mettre en garde le Gouvernement sur le jeu dangereux auquel il s'adonne alors que la contestation sociale est forte et profondément ancrée. Il est irresponsable de faire le pari que la jalousie des Français·e·s entre eux serait supérieure à l'aspiration générale à partir en retraite à un âge décent avec une pension digne. La réforme par points accentue les inégalités dans la vie active et les prolonge dans la retraite.